

Les élèves de la MFR de Plérin ont créé une mini-entreprise

C'est une première, au sein de la Maison familiale et rurale du Colvé : une classe de Capa Services aux personnes et vente en espace rural a créé une mini-entreprise. Elle se donne ses deux années d'apprentissage en alternance, pour remplir ses objectifs.



Après la conception de leur produit, place désormais à la mise en vente, pour les Capa 1 Sapver du Colvé, qui espèrent dégager des bénéfices qui seront remis à l'association « Barrez la différence ».

« **Au moins, maintenant, on connaît les bases de la création d'entreprise** », expose Dylan, membre de la classe de première année de Capa Sapver de la MFR plérinaise. « **Et cela nous a déjà apporté solidarité, savoir-faire pratique, en gestion des comptes, en communication, outre l'opportunité de nous enrichir de nos rencontres avec des professionnels** », renchérissent ses vingt camarades, impliqués dans l'entreprise Sacs du Colvé.

Imaginée dès la rentrée de septembre avec leur directrice, Réjane Guiguen, elle s'appuie sur un modèle du réseau associatif « **Entreprendre pour apprendre** », agréé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Une action caritative

Le principe est simple : toute décision est prise au terme d'un vote. Comme celle, point de départ de l'aventure, la création de tote bags, ou fourre-tout en tissu recyclé (draps récupérés chez Emmaüs). Cousus par Coralie (élève) et sa voisine Maryvonne, ainsi que par deux salariées de la MFR, ils sont sérigraphiés par les jeunes, au terme d'un apprentissage dirigé par une sérigraphe briochine ayant imaginé le visuel en suivant leur cahier des charges. Dont leur logo, « **Si tu ne veux pas polluer, achète un tote bag** ».

Alors que les premiers sacs ont été finalisés le 25 mars, ils ont encore du pain sur la planche : créer une pub, ainsi qu'une vidéo de présentation du projet en français et en anglais, pour promouvoir le produit qui sera en vente jusqu'en juin 2022, terme de leur entreprise éphémère. Avec l'intention de dédier les bénéfices à l'association « **Barrez la différence** », œuvrant dans le domaine du handicap.

Pratique

Commandes au tél. 02 96 33 44 60.